

Septembre 2014



Vivre à Creuse

LE MOT DU MAIRE

Après un été maussade, j'espère que vous avez pu tous profiter de vos vacances ?

Les enfants eux, ont repris le chemin de l'école après une période de repos bien mérité.

Avec cette rentrée, est évoqué le principal chantier au cœur du village, je veux parler de l'aménagement de la mare. Celui-ci touche à sa fin. Quelques points ont dû être discutés avec les services de la Métropole et notamment ceux qui concernent la sécurité. Des aménagements sont prévus.

Quant aux plantations, elles devraient être réalisées très prochainement.

Septembre est aussi le mois du festival « Musique au bois ». Je constate le rôle et la place que tient à présent cet événement au sein de la commune, et l'intérêt et l'attachement de chacun qui se confirme année après année.

Enfin, je tiens à souligner les actions et animations (passées et à venir) menées par l'association « Comité des fêtes » : la réussite du feu de la St Jean, l'organisation du « vide-grenier » et les 13 et 14 juillet. Merci à ces bénévoles qui contribuent au bien vivre à Creuse.

A vous tous, je souhaite que vous profitiez pleinement de la fin de l'été et peut-être d'un automne agréable.

Bon courage pour cette rentrée.

Éric Capron

Vous avez rendez-vous avec la deuxième édition du « Bulletin de Creuse », véritable lien entre la collectivité et ses habitants.

En substance, il rend compte :

- des investissements et aménagements réalisés au sein de la commune.
- de la vie quotidienne du village
- des animations communales et associatives

Les travaux de la mare

La mare... on en a tant parlé... Les plus vieux qui se souvenaient des glissades les hivers les plus rudes, les plus jeunes qui allaient y chercher des salamandres. Et les petits qui escaladaient fièrement le puits, leur Mont Blanc local, comme en témoignent encore quelques photos. Puis la mare a disparu avec le puits sous la végétation pour n'être plus qu'un cloaque profond et boueux quand elle n'était pas tout simplement à sec.

Enfin les travaux ont commencé avec quatre objectifs : prévenir tout risque d'inondation, limiter la vitesse sur l'axe rue de Revelles-chemin du Bois, libérer un espace de rencontre au centre du village, et rétablir une mare de village avec des plantes aquatiques et des fleurs. Travaux très importants dont on oubliera vite la noria de camions et l'ampleur.

D'abord le berceau géologique de la mare : une excavation de plus de 4 m de profondeur et d'un volume de 290 m³, pour dégager la craie perméable sur une grande surface et créer un « caisson d'infiltration ».

Puis le mille-feuille du caisson : une couche de tissu géotextile, une couche de galets, une couche de billes d'argile ; de nouveau une couche de tissu géotextile qui rejoint sur les côtés celle du dessous. Ce n'est pas fini : une couche de terre étalée sur 3 niveaux en terrasse, une couche de toile imperméable renforcée recouverte d'une bâche remplie d'argile nécessaire pour colmater d'éventuels trous qui se produiraient dans la toile imperméable. Et tout cela ne fut



pas suffisant comme on a pu le constater après une grosse pluie de fin Juillet où l'eau s'est infiltrée en moins de deux jours ; il fallait encore une couche imperméable... et de nouveau une couche de terre pour permettre les plantations sur les côtés. Ce qui fait 9 couches !

Je ne sais si nos ancêtres qui se contentaient de curer les mares de temps en temps ou de rajouter une couche d'argile quand l'eau s'infiltrait trop vite seraient admiratifs ou dubitatifs devant un tel travail. Mais une première hirondelle qui est venue se baigner les ailes le 1er Août avait l'air très satisfait ! Et on peut déjà imaginer de nombreux habitants dans cette mare dont la profondeur maximale sera de 1,40m à 2 mètres... si personne ne déverse des produits chimiques dans les rues... sinon... bonjour les nuées de moustique !

Bien sûr les creusois qui n'ont pas leur langue dans leur poche, et c'est parfaitement légitime, ont fait de nombreuses critiques tant sur le coût que sur la sécurité ou l'esthétique. Et notre Maire est intervenu autant qu'il était possible au cours des travaux pour améliorer principalement la sécurité : installation d'un enrochement devant les pavés là où la mare est à pic et sans mur de protection ! (Un apport de terre supplémentaire aurait bouché les sorties des tuyaux et empêché l'eau de s'écouler dans la mare) ; création d'un petit massif fleuri le long du mur là où il peut facilement être enjambé par un enfant ; pose de piquets pour éviter un parking sauvage autour du puits ; élargissement du trottoir devant la salle des Fêtes qui devait être refait pour satisfaire aux nouvelles normes d'accessibilité aux handicapés. Et il faut reconnaître aux ingénieurs d'Amiens-Métropole un souci esthétique certain : alignement des murs sur les murs existants avec les mêmes matériaux et implantation de plantes qui devraient être dès le printemps prochain du meilleur effet... Encore un peu de patience !

Michel de Metz

La chasse en plaine débutera le 21 septembre.

Bien que fréquemment décriée, la chasse tient un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et l'entretien des forêts. Les chasseurs, soumis à de sévères règlements pouvant entraîner de lourdes amendes, se doivent donc d'être extrêmement attentifs et prudents.

Promeneurs, pour votre sécurité, prenez connaissance des informations sur les panneaux signalétiques aux abords des zones de chasse ainsi que celles affichées sur le panneau de la mairie.

Histoire de la commune

Augustin Joseph Caron

Insubordonné mais homme d'honneur !



Engagé dans l'armée, en 1789, à l'âge de 17 ans comme simple soldat, Augustin Joseph Caron a gravi un à un les échelons jusqu'au grade de lieutenant-colonel de cavalerie. Il s'est illustré dans les batailles napoléoniennes et a participé à toutes les campagnes de la Révolution. La restauration des Bourbons se

traduit par sa mise en retraite. Il se marie alors avec une Prussienne qu'il a soi-disant enlevé à sa famille (aurait-il auparavant abandonné sa première femme et ses cinq enfants ?). En 1818, il se fixe à Colmar.

Fervent défenseur de l'Empereur, il aurait participé au complot du 19 août 1820 dit du « Bazar français » pour faire tomber Louis XVIII (l'affaire aurait été « étouffée » !). Mais le 2 juillet 1822, Caron est arrêté après avoir pris le commandement d'une fausse troupe de conjurés au cri de "Vive l'Empereur ! Vive Napoléon!". Cette fois, un Conseil de guerre le condamne à mort. Il est fusillé à la caserne Finckmatt de Strasbourg, le 1 octobre 1822. Au moment de l'exécution, il a refusé de se laisser bander les yeux interpellant l'adjudant de place : "Je ne crains pas la mort, prenez votre victime, commandez le feu".

Homme de guerre mais de moralité, de franchise et de délicatesse, instruit, courageux mais aussi mauvaise tête et bavard, il était officier de la Légion d'honneur.

Fils d'Augustin Caron et de Geneviève Sellier, filleul de Pierre Jacob et Marie-Victoire de C., père d'Alfred Caron son unique héritier, notre Augustin Joseph Caron est né le 29 octobre 1774 (bien que sa tombe indique le 20) à ... **Creuse**.

Vivre à Creuse

Vivre ensemble

Des citoyens courtois et responsables

La taille humaine de notre commune favorise la convivialité entre voisins : on se salue, on bavarde, on se donne de temps à autre un coup de main, à l'occasion on trinque le verre de l'amitié... Mais la chance de vivre en bon voisinage n'est toutefois pas donnée à tout le monde. Il arrive que les habitudes et les comportements puissent engendrer des conflits.

Dans le but de faciliter le bon voisinage, la loi prévoit des droits et des obligations entre voisins.

Par un décret en date du 31 août 2006, des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de la santé publique. Article R. 1334-31 du code de la santé publique.

Les bruits de comportements sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, chant...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, tondeuse, pétard...)
- par un animal (abolements...)

Lorsque ces bruits sont produits la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal s'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.

L'arrêté préfectoral du 21 mars 1990 relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise que l'utilisation d'appareils de bricolage bruyants est limitée: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 (pour Creuse : 14h) à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h (pour Creuse : 14h) à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Comportons-nous donc en citoyens courtois et évitons de déranger nos voisins.

Nos amies les bêtes

Chaque maître répond du comportement de son animal et des dégâts qu'il peut occasionner, même en dehors de sa propriété. (Article 1385 du Code civil). Alors peut-être est-il bon de rappeler quelques règles à respecter.



- Aucun animal ne doit divaguer. Sur la voie publique, l'animal doit être tenu en laisse.
- Un animal potentiellement dangereux doit être muselé.
- Prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage.
- Les déjections canines : les maîtres qui promènent leur chien doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser l'espace public propre.

Environnement et cadre de vie

Conteneurs – poubelles : la municipalité vous invite à rentrer vos conteneurs entre les collectes (collecte sélective ou la collecte des ordures ménagères) afin que l'image extérieure de la commune soit préservée.

Entretien des haies et élagage des arbres: nous vous rappelons que vous devez entretenir les haies entourant vos propriétés et élaguer les branches des arbres qui empiètent sur le domaine public.

Par ailleurs, chacun est, en principe, tenu d'assurer l'entretien des trottoirs devant chez lui, et en particulier le désherbage. C'est peut-être aussi l'occasion de penser à fleurir les abords de votre habitation et de contribuer à l'embellissement du village.

Vie pratique

Permanences de **la mairie** : lundi de 14 à 17h et mercredi de 18 à 19h.
Tél : 03 22 38 93 70

Permanences de **la bibliothèque** : les 1^{er} et 3^e lundis du mois de 17 à 19h. Vous pouvez suggérer à Monique Lefebvre et Marie-Noëlle Locquet des titres d'ouvrages pour lesquels elles solliciteront la bibliothèque centrale.
mel : bibliodecreuse@gmail.com

La chapelle : deux nouveaux panneaux d'affichage répertorient les informations concernant les paroisses Saint-Antoine des Monts et Vallées et Saint-Simon du Molliennois ; le calendrier des messes du secteur. Coordonnées du prêtre : Jean-Marie Poitout 28 rue du Général Leclerc, 80 540 Molliens Dreuil ; tél : 03 22 90 70 14 ;
mel : jeanmariepoitout@orange.fr

Les tiques :

L'été se termine mais les **tiques** ne désertent pas notre territoire pour autant. Creuse et ses alentours sont reconnus par le corps médical comme une zone particulièrement infestée. Ces « bestioles » s'accrochent aux vêtements, grimpent le long de vos jambes, se logent dans la fourrure de votre chien... Dès lors, vigilance oblige ! La prévention demeure la meilleure arme contre leurs piqûres.

Recommandations : **S'habiller** pour se protéger avec des vêtements qui couvrent bien le corps et porter une casquette ; **se protéger** à l'aide de répulsifs vendus en pharmacie ; se dépouiller au retour à la maison par un examen approfondi : chercher dans les moindres recoins, sous les bras, dans les cheveux ; enlever une tique à l'aide d'un tire-tique vendu en pharmacie ; en cas d'auréole rouge autour de la piqûre, consultez votre médecin ; enfin pensez à protéger votre chien ou votre chat.

Calendrier des manifestations

Les chauffages d'appoint

Le froid sera bientôt de retour et avec lui l'usage des chauffages d'appoint. Pratiques, peu onéreux, ils permettent de chauffer une pièce occasionnellement. En théorie ils devraient être utilisés au maximum 2 heures. Mais, attention, ils peuvent présenter un risque pour votre sécurité. Electrocution avec les radiateurs électriques ; incendie avec tous types de chauffage (électriques, au fioul ou au gaz) ; intoxication au monoxyde de carbone provoquée par une mauvaise combustion des appareils chauffants au fioul ou au gaz, par un manque d'évacuation des fumées et/ou par un manque d'aération dans la pièce (En 2011, 915 intoxications accidentelles domestiques dues à des émanations de CO ont été recensées, impliquant 2 706 personnes dont 1 901 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalière). Quel que soit le risque et le type de chauffage utilisé, il est important de toujours lire les notices d'emploi avant toute utilisation.

Naissances :

Léa BLANCHOT, le 23 mai,
Chloé BROHON, le 15 juin et
Victor BERTRANDIE, le 9 juillet 2014.



Vivre à Creuse est une publication
de la Commune de Creuse.

Directeur de la publication :

Éric Capron

Comité de rédaction et maquette :

Michel de Metz

Françoise Thuilliez

Bernard Vincent

- 5, 6 et 7 septembre : festival "Musique au bois" - association des enfants de Mr Croche (voir programme ci-contre)
- 20 septembre à 20h30 : concert au château de l'Ensemble polyphonique de Picardie- Musique romantique : Brahms, Schubert
- 20, 21 septembre : Journées du patrimoine
- 19 octobre : fête de l'automne à la ferme d'antan (association des Amis de la ferme d'antan)
- 31 octobre : Halloween (Comité des fêtes)
- 15 novembre : bourse aux plantes et aux vêtements (Comité des fêtes)
- 22 et 23 novembre : salon avicole de Picardie à la Ferme d'antan (association des Amis de la Ferme d'antan)
- 30 novembre : concert « Les petits matins de Creuse » à 11h à la chapelle, précédé d'un petit café de bienvenue - Les enfants de Monsieur Croche
- 13 décembre : Noël des enfants

Retour sur les «Estivales»

Une quinzaine d'exposants ont investi, sous un franc soleil, la place et les rues du village le dimanche 1^{er} juin pour le **vide-grenier**. Les étals ont été prétexte à échanger à propos de l'histoire du pays, ou de l'entretien et l'embellissement des jardins, l'aménagement de la mare, ... en somme de la vie en bonne intelligence entre voisins.

Quelques Creusois ont vivement apprécié l'ambiance chaleureuse distillée par la qualité de la prestation des musiciens engagés par les Enfants de Monsieur Croche à l'occasion du **Bal au Bois** le 14 juin à la Ferme d'Antan. Accordéon, morceaux choisis d'hier et d'aujourd'hui, vraie piste de danse, champagne et petite restauration... étaient réunis pour contribuer au soutien et à la pérennisation du festival Musique au Bois.



Pour marquer l'arrivée de l'été, la **fête de la Saint-Jean** du 21 juin, organisée par le comité des fêtes du village, a réuni plus de 70 petits et grands autour d'un pique-nique



« bon enfant » ; une belle occasion de partager entre « voisins » victuailles et bonne humeur. Puis le gigantesque feu a réchauffé les participants en une immense ronde sous la voûte étoilée.

De nombreux prix à la tombola, de la musique au son de l'accordéon, des danses pour les petits, les jeunes et les moins jeunes, des rencontres spontanées avec de nouveaux habitants, des petits groupes en grande conversation ont ponctué le **Bal du 13 juillet**, organisé par le comité des fêtes de la commune. La convivialité est de mise à Creuse !

Le soleil était de la partie pour le **Pot de l'amitié du 14 juillet**. En cette année 2014, un soin particulier était apporté à la décoration de la salle communale en partie réalisée par les enfants du village: une allusion en hommage aux soldats de la Grande guerre. Après le discours de Monsieur le Maire, les Creusois présents ont trinqué à la fête nationale et aux transformations de la place du village, aux projets de la commune, aux nouveaux arrivants, aux nouveaux nés... à la chaleur de cette rencontre.